

Adaptation des systèmes laitiers français à la réforme de la P.A.C.

M. Kempf

Adoptée en mai 1992, mise en oeuvre en 1993 pour une période de 4 ans, la réforme de la Politique Agricole Commune (P.A.C.) a complètement bouleversé les règles anciennes de soutien à l'agriculture. Rompant avec l'ancienne logique de soutien des revenus agricoles par la garantie de prix élevés à l'intérieur de l'Union Européenne, son objectif est désormais de se rapprocher du marché mondial au moyen d'une baisse programmée des prix d'intervention et des restitutions à l'exportation. En compensation, des aides sont versées directement au producteur.

La baisse de 40% du prix des céréales et des oléo-protéagineux prévue sur trois ans et l'instauration d'un gel des terres chez les producteurs de plus de 920 quintaux par an concernent une grande majorité d'éleveurs, nombreux à commercialiser des céréales. Mais ils sont plus nombreux encore à utiliser de l'ensilage de maïs, traité par la P.A.C. comme une céréale.

Dans le secteur bovin, les primes ne sont pas arrivées avec la réforme de la P.A.C. puisque les éleveurs s'étaient familiarisés avec les primes à la vache allaitante et les primes aux bovins mâles. Elles ont toutefois été revalorisées en 1992 : les nou-

MOTS CLÉS

Etude économique, évolution, France, montagne, moyenne montagne, politique agricole, production de viande, production laitière, système de production, vache allaitante.

KEY-WORDS

Agricultural policy, beef production, dairying, economical study, evolution, France, highland, medium highland, production system, suckling cow.

AUTEUR

Institut de l'Élevage, Groupe d'Économie du Bétail, 149, rue de Bercy, F-75595 Paris cedex 12.

veautés ont été l'attribution d'un "quota de primes" par producteur et l'encouragement à une certaine désintensification par le biais de niveaux de chargement conditionnels à l'octroi de primes. La prime à l'herbe ne figure pas parmi les mesures communautaires mais intervient comme une mesure agri-environnementale annexe.

Face à ce nouveau bouleversement, il a semblé opportun de mesurer, deux ans après la mise en place de la réforme, les adaptations des exploitations d'élevage. Une enquête qualitative a donc été menée, en milieu d'année 1994, conjointement par le GEB (Groupe d'Economie du Bétail) et le Département "Systèmes d'Exploitation" de l'Institut de l'Elevage auprès de 619 éleveurs choisis au hasard dans 30 petites régions agricoles représentatives de l'élevage français. Parmi eux, 342 détenaient un quota laitier.

Des systèmes laitiers très divers

Confrontés à la baisse de leur quota laitier, les éleveurs français ont réagi en réduisant fortement leur cheptel et choisi, jusqu'au début des années 90, de produire leurs références avec le minimum de vaches. Pour occuper les surfaces libérées, ils ont alors diversifié leur système de production. Cette diversification apparaît nettement dans l'étude : sur les 229 exploitations laitières enquêtées en zone de plaine, seules 69 sont "spécialisées", c'est à dire qu'elles n'associent pas une production de viande bovine à leur atelier laitier. Néanmoins, plus de la moitié d'entre elles ont mis en place ou développé des activités annexes diverses, de type hors sol notamment.

1. En système spécialisé, la prépondérance du maïs ensilage

En système spécialisé, les producteurs laitiers qui donnent au maïs ensilage une place prépondérante dans l'alimentation des vaches sont nombreux, pratiquement 4 sur 5. Chez ces éleveurs, l'ensilage de maïs ne représentait initialement qu'une part de l'alimentation hivernale ; aujourd'hui, il est fréquemment distribué toute l'année. **Le maïs occupe en moyenne presque 40% de la surface fourragère** et sa part peut même monter jusqu'à 70% dans les cas extrêmes. Ce mouvement est le résultat de la recherche d'une performance animale toujours plus élevée, très généralement en race Prim'Holstein, mais aussi d'une meilleure organisation du travail.

Les éleveurs ayant choisi cette voie ont été rencontrés dans le grand Ouest mais aussi dans les régions de plaine labourable ou herbagère de l'Est et dans les zones favorables au maïs du Sud-Ouest et du pourtour du Massif Central.

Les systèmes spécialisés de plaine à l'herbe ou avec maïs limité sont désormais rares. Les éleveurs concernés sont situés dans les zones difficiles de Poitou-Charentes et dans les régions herbagères de Normandie, du Nord et de l'Est. Ils sont souvent assez âgés et titulaires de quotas modestes, inférieurs à 150 000 litres.

2. Les ateliers de taurillons sont très liés aux quotas

L'activité d'engraissement complémentaire à la production laitière a été rencontrée dans 100 exploitations. Les ateliers de taurillons concernent pratiquement 3 éleveurs du groupe sur 5 et leur présence peut être directement liée à l'instauration des quotas laitiers.

Les systèmes les plus intensifs, définis à partir d'un chargement technique supérieur à 1,4 UGB/ha de SFP, et présents essentiellement dans le Grand Ouest, se caractérisent par des troupeaux laitiers de bonne taille, de l'ordre de 40 vaches en moyenne en exploitation individuelle, et par des systèmes fourragers donnant eux aussi une place très importante au maïs. Ce dernier représente en effet en moyenne près de 50% de la SFP.

La dimension de l'atelier de taurillons est fortement liée aux quantités de maïs disponibles, une fois couverts les besoins prioritaires du troupeau laitier. Des disponibilités réduites en maïs (moins de 40%) conduisent à un atelier de dimension modeste (15 à 20 taurillons), approvisionné strictement par les veaux mâles nés sur l'exploitation. Des disponibilités supérieures à 50% de la SFP permettent d'atteindre 70 à 80 unités grâce à des achats complémentaires de veaux.

Des systèmes à moindre chargement ont été enquêtés en Normandie et dans l'Est. Sur des surfaces beaucoup plus larges qu'en système très intensif, presque le double par unité de main d'oeuvre, le troupeau laitier moyen est de même dimension, soit près de 40 vaches laitières mais avec des quotas plus faibles. La place du maïs dans le système fourrager, limitée à 20%, ne permet pas de grands ateliers de taurillons.

3. Des ateliers de boeufs traditionnels... et d'autres plus récents

Les ateliers de boeufs concernent 2 exploitations laitières avec engraissement sur 5. Pour une bonne part, **ces ateliers étaient déjà présents avant l'instauration des quotas laitiers**. En revanche, **certains éleveurs sont revenus ou tout simplement venus à la production de boeufs à la suite d'importants agrandissements** ou devant la nécessité de valoriser les surfaces herbagères. Si le boeuf traditionnel des régions bocagères du Nord et de l'Ouest n'est pas en progression, cette forme d'engraissement peut à l'inverse représenter une nouvelle forme de modernité dans les exploitations moins intensives des régions de l'Est.

4. La vache allaitante, une diversification récente

Parmi les éleveurs laitiers des zones de plaine, 60 détenaient un troupeau allaitant. Près de la moitié d'entre eux ont développé cette production bien après la mise en place des quotas laitiers, dans les années 1988 à 1993. Souvent, cette diversification s'est opérée en douceur, sans investissement particulier, à l'aide de génisses croisées issues des vaches Normande, parfois même des Prim'Holstein. D'autres éleveurs, disposant de quotas plus importants et d'une meilleure capacité financière, ont fait le choix d'acheter des vaches de race à viande.

En aucun cas, cette diversification ne doit devenir concurrentielle du troupeau laitier en terme de travail, ni nécessiter des investissements supplémentaires. Aussi, dans 4 exploitations sur 5, les effectifs ne dépassent-ils pas 20 vaches allaitantes.

Dans ces exploitations, où les surfaces en maïs ensilage peuvent être importantes, les veaux sont engraisés, soit en taurillons, soit en boeufs. Globalement sur l'échantillon, c'est le cas de plus de la moitié des veaux laitiers et de 2 veaux allaitants sur 3.

5. En zone de montagne, divers degrés de spécialisation

Parmi les 113 exploitations laitières enquêtées hors plaines, 86 ont été classées dans les systèmes de montagne, définis par une altitude élevée, pouvant dépasser les 1 000 mètres, mais aussi (dans les régions plus basses) par un relief trop accidenté ou des conditions climatiques trop froides interdisant la culture du maïs. A l'inverse, les 27 exploitations situées en zones de piémont bénéficient de conditions plus favorables autorisant la présence du maïs, dans des proportions qui se limitent toutefois à 10-20% de la surface fourragère.

En zones de montagne et de piémont, la spécialisation est plus fréquente puisqu'elle a concerné 7 exploitations enquêtées sur 10. Elle se décline néanmoins sous plusieurs formes.

Dans les montagnes de l'Est (Jura et Alpes), la spécialisation est la plus poussée. Le lait est généralement produit par un troupeau d'une trentaine de vaches, de race Montbéliarde, de niveau de production assez élevé. La conduite est réalisée en race pure et les génisses excédentaires sont élevées et vendues pleines. La valorisation du lait, par des fromages de type Comté AOC ou Emmental Grand Cru, oblige au respect d'un cahier des charges très strict, mais garantit un bon prix du lait.

Dans les régions de l'est du Massif Central, la logique d'élevage accorde une part plus importante au coproduit viande puisque les vaches, de race Montbéliarde, sont en majorité inséminées avec un taureau de race à viande. Les veaux issus de ces croisements sont commercialisés sur le marché italien à l'âge de 3-4 semaines à des

prix élevés. Peu accompagnés par les structures de développement, ces systèmes à logique économe et traditionnelle, au revenu relativement modeste mais à l'endettement limité, ont souvent permis à de jeunes éleveurs de s'installer sur la structure familiale sans les aides financières classiques.

On rencontre des petites structures spécialisées intensives dans les régions de piémont des bordures est et ouest du Massif Central. Toutes se caractérisent par la présence limitée d'ensilage de maïs et par une conduite assez intensive des surfaces, compte tenu de l'étroitesse des structures.

6. Deux types de mixité lait - viande

Rencontrée dans 3 cas sur 10 en zone de montagne, la mixité lait - viande peut prendre deux formes. La première est liée directement à la **reconnaissance des troupeaux mixtes par la P.A.C.** L'archétype de ce système est la **conduite traditionnelle des vaches Salers**, la barrière entre la vache laitière et la vache allaitante étant très floue puisque c'est le même animal qui est traité et qui en même temps nourrit son veau. Certains éleveurs ont ainsi profité de la possibilité de déclarer une partie des vaches mixtes lorsque leur quota était inférieur à 120 000 kg et qu'ils détenaient des Salers, des Abondances ou même des Montbéliardes.

L'autre forme de mixité **sépare complètement les deux troupeaux, laitier et allaitant**. Elle remonte à la période précédant les quotas et correspond souvent à l'abandon de la mixité traditionnelle. Les vaches Salers ou Aubrac ont alors constitué la base d'un "vrai" troupeau allaitant, tandis que le lait est produit par des vaches de race Montbéliarde ou Prim'Holstein.

En zone de piémont, cette dernière forme de mixité est la plus fréquente. La disponibilité en maïs ensilage ainsi que la présence de céréales autorisent la production de broutards repoussés, commercialisés à l'âge de 12 mois, voire de quelques taurillons à partir des vaches allaitantes, tandis que les mâles issus du troupeau laitier sont majoritairement vendus au bout d'une à quatre semaines.

Deux ans après la nouvelle P.A.C.

1. En plaine, une logique guidée par les primes accordées aux cultures

Face à la P.A.C., les déclarations des éleveurs laitiers des zones de plaine ont généralement été guidées par une logique de maximisation des primes sur les cultures (tableau 1). En 1994, près de 2/3 d'entre eux ont bénéficié des primes tout en restant dans la catégorie des "petits producteurs" (production de céréales inférieure à

Systèmes	Nb enquêtes	Pas de primes cultures	Petits producteurs			Producteurs professionnels		
			Sans sous déclaration	Avec	Total	Gel tournant 15%	Gel fixe 20%	Total
Lait de plaine spécialisé	69	4	32	11	43	14	8	22
Lait de plaine+engraissem.	100	4	37	22	59	34	3	37
Lait de plaine+v. allaitantes	60+1*	6	31	8	39	13	3	16
Lait de piémont	27	1	22	4	26	0	0	0
Lait de montagne	86	45	41	0	41	0	0	0
Total	342+1*	60	163	45	208	61	14	75

*Double déclaration

TABLEAU 1 : Déclaration des céréales et oléo-protéagineux dans les systèmes laitiers (source : Institut de l'Élevage-GEB, 1995).

TABLE 1 : Declared cereal and oil and protein crops in dairying systems (source : Institut de l'Élevage-GEB, 1995).

920 quintaux par an). La plupart d'entre eux ont ainsi pu intégrer dans la SCOP (Surface en Céréales et Oléo-Protéagineux) l'ensemble des céréales et du maïs fourrage.

Quelques uns ont néanmoins procédé à des sous-déclarations, généralement sur le maïs fourrage, pour diverses raisons. Si le refus du principe même du gel était encore rencontré en 1993, cette attitude semblait en nette régression en 1994. Certaines exploitations très intensives, avec une alimentation fourragère très tendue, ont préféré ne pas geler pour continuer à assurer une sécurité alimentaire au troupeau laitier, et le cas échéant aux taurillons. D'autres, qui valorisaient les céréales par des volailles ou des porcs n'ont pas non plus voulu pénaliser les surfaces cultivées au profit de la jachère. Dans certains systèmes avec engraissement, l'acceptation du gel aurait pu amener à réduire fortement, voire à supprimer l'atelier de taurillons. Enfin, à proximité du seuil de chargement P.A.C. de 1,4 UGB/ha de SFP, une légère sous-déclaration a parfois été consentie pour décrocher la surprime d'extensification sur les bovins mâles ou sur les vaches allaitantes primées.

2. Une gestion de la jachère qui se cherche

Touchés par la jachère dans 1/3 des cas, les éleveurs laitiers de plaine ont, dans un premier mouvement, fait le choix de **geler le moins de surface possible**. La formule du gel tournant à 15% a ainsi été choisie par 80% d'entre eux. Les quelques adeptes de la jachère fixe à 20% ont surtout été rencontrés parmi les détenteurs de grandes structures qui ont tiré avantage de cette formule pour gérer plus facilement les parcelles éloignées ou de mauvaise qualité. A l'avenir, en réaction à la baisse du prix des céréales, et évoquant la difficulté de conduite d'un gel tournant qui affecte nécessairement un jour ou l'autre les meilleures terres, plusieurs éleveurs enquêtés

envisageaient de passer au gel fixe. Il s'agit d'exploitations de grande taille avec une part importante de cultures destinées à la vente.

Au fil des années, les éleveurs ont également affiné la gestion qualitative des surfaces gelées. En 1993, la jachère nue pouvait être rencontrée fréquemment, tandis que l'implantation d'un couvert végétal devenait la règle en 1994. La jachère industrielle (colza ou lin industriel, blé éthanol) a surtout été adoptée dans les grandes structures des zones labourables, dans le Nord et l'Est notamment. L'implantation en prairies temporaires, le plus souvent du ray-grass ou du trèfle violet, a recueilli les suffrages de nombreux éleveurs qui voyaient l'intérêt d'utiliser le fourrage après le 31 août, soit sous forme de pâturage, soit sous forme de foin ou d'ensilage. Soulignons à cette occasion la souplesse que représente la technique de l'enrubannage pour la récolte de ces quelques hectares d'herbe.

3. L'intérêt de la réforme pour les laitiers : la prime au maïs fourrage

Pour la majorité des éleveurs laitiers de plaine, la possibilité de déclarer le maïs ensilage comme une céréale a constitué le principal intérêt de la nouvelle P.A.C. Ainsi, là où il était présent, 3 éleveurs sur 4 ont saisi l'opportunité de toucher les primes sur la totalité des surfaces en maïs.

L'importance de la prime au maïs fourrage et son rapport très favorable vis-à-vis de la prime à l'herbe confortent aujourd'hui la place du maïs dans les systèmes laitiers (tableau 2). Mais cette dernière ne devrait plus augmenter beaucoup car seuls quelques laitiers très intensifs envisageaient encore un petit développement des surfaces. Si la remise en cause du maïs fourrage n'est pas vraiment d'actualité, l'agrandissement des structures peut toutefois amener certains éleveurs à redéfinir de nouveaux équilibres entre le maïs et l'herbe. Ainsi, en système laitier spécialisé,

Système	Nb enquêtes	Pas de maïs fourrage	Avec maïs fourrage			Déclaration du maïs		
			<7,5% SFP	>20% SFP	Total	Totalité SCOP	Totalité SFP	Partiellement SCOP
Lait de plaine spécialisé	69	8	1	56	61	47	3	11
Lait de plaine+engraissem.	100	8	1	70	92	65	3	24
Lait de plaine+v. allaitantes	60+1*	7	2	33	53	44	3	6
Lait de piémont	27	0	2	0	27	22	4	1
Lait de montagne	86	79	7	0	7	7	0	0
Total	342+1*	102	15	159	240	185	13	42

*Double déclaration

TABLEAU 2 : Déclaration du maïs fourrage dans les systèmes laitiers (source : Institut de l'Elevage-GEB, 1995).

TABLE 2 : Declared forage maize crops in dairying systems (source : Institut de l'Elevage-GEB, 1995).

lorsque le foncier est facilement accessible, certains envisagent de ramener la place du maïs de 45% à 25-35% de la SFP. Parallèlement, les stocks sont mieux utilisés au cours de l'année. Pour mieux valoriser le pâturage, la distribution du maïs est interrompue pendant le printemps et ce fourrage est alors réservé à la couverture des besoins en période hivernale, à la pénurie estivale et aux périodes de transition.

Sous l'impulsion des primes de la P.A.C., qui garantissent un certain niveau de revenu, la recherche du rendement maximal des cultures est beaucoup moins répandue que par le passé et fait place à celle d'une meilleure maîtrise des charges. La conduite du maïs ensilage s'inscrit tout à fait dans cette logique, comme le montrent ici et là les essais de réduction de la fertilisation ou des traitements, ou l'abandon de la culture sous plastique.

4. La prime à l'herbe, le bénéfice de la P.A.C. dans les exploitations de montagne

La prime à l'herbe a été perçue par la quasi-totalité des éleveurs enquêtés en zone de montagne car ces systèmes sont par nature extensifs et exclusivement herbagers (tableau 3). Pour la plupart, c'est en fait souvent la seule incidence de la P.A.C., surtout lorsqu'il n'y a aucune céréale autoconsommée. Même si cette prime a été appréciée, son impact financier reste limité puisqu'il ne pouvait pas dépasser 25 000 F par exploitation en 1994.

Dans les exploitations laitières de piémont, l'octroi de la prime à l'herbe est beaucoup moins automatique puisqu'il ne concerne que la moitié des cas. L'absence de cette prime se rencontre dans des structures très petites qui nécessitent une

Systèmes	Nombre d'enquêtes	Pas de prime à l'herbe	Prime à l'herbe	
			Avec Déclaration de céréales et (ou) de maïs dans la SFP	Sans (ou)
Lait de plaine spécialisé	69	63	1	5
Lait de plaine + engraissement	100	92	2	6
Lait de plaine + vaches allaitantes	60 +1* -2**	56	0	3
Lait de piémont	27	14	4	9
Lait de montagne	86	4	0	82
Total	342 +1* -2**	229	7	105

*Double déclaration **Non renseigné

TABLEAU 3 : Prime à l'herbe dans les systèmes laitiers (source : Institut de l'Elevage-GEB, 1995).
 TABLE 3 : Subsidies for grass in dairying systems (source : Institut de l'Elevage-GEB, 1995).

Système	Nombre d'enquêtes	Exploitations ayant des bovins viande	% de mâles n'ayant pas droit aux primes	% de mâles ayant droit à la première prime	% de mâles ayant droit à deux primes
Lait de plaine spécialisé	69	-	-	-	-
Lait de plaine + engraissement	100	100	22	78	31
Lait de plaine + v. allaitantes	60	60	41	59	25
Lait de montagne et piémont	113	35	75	25	-

TABLEAU 4 : **Pourcentage de mâles ayant accès aux primes dans les systèmes laitiers** (source : Institut de l'Élevage-GEB, 1995).

TABLE 4 : *Percentage of male animals for which subsidies may be obtained in dairying systems* (source : Institut de l'Élevage-GEB, 1995).

conduite intensive avec davantage d'herbe cultivée et d'importants apports d'azote. Les chargements techniques sont alors supérieurs à 1,5 UGB/ha de SFP. Dans les systèmes de piémont comme en plaine, c'est généralement la logique de maximisation des primes sur les cultures qui domine, d'autant plus que le seuil de gel n'est jamais atteint.

5. L'attrait de la deuxième prime aux bovins mâles est réel

Les éleveurs laitiers très intensifs de l'Ouest, mais aussi tous ceux qui ont construit des bâtiments particuliers pour l'engraissement, restent en majorité attachés à la production d'un taurillon fini à l'âge, de 16 à 22 mois, n'ayant accès qu'à la première prime au bovin mâle (tableau 4). Toutefois, et sans remettre en cause cet engraissement à l'âge, certains éleveurs de cette catégorie se disent dorénavant intéressés par une mise en marché plus tardive à 23-24 mois, afin de bénéficier de la deuxième prime.

A l'opposé, tous les producteurs de boeufs maigres ou gras ont effectivement droit à la deuxième prime versée à 23 mois. Cette incitation a joué un rôle indéniable dans les orientations récentes d'ateliers de boeufs.

On peut constater aussi le fort intérêt que portent à la deuxième prime les éleveurs laitiers moins intensifs qui ont introduit récemment un petit atelier d'engraissement de taurillons, sans frais et sans investissements spécifiques. L'objectif est bien d'engraisser des jeunes bovins mais il existe aussi des surfaces disponibles à valoriser par du pâturage d'animaux jeunes. A ce titre, quelques taurillons de 23-24 mois doublement primés, engraisés rapidement après une ou deux saisons de pâturage peuvent paraître plus intéressants que des taurillons d'âge concurrents de la vache laitière pour consommer un ensilage de maïs aux disponibilités limitées.

6. La prime à la vache allaitante, une bouffée d'oxygène en montagne

Avec la nouvelle P.A.C., l'accès aux primes à la vache allaitante pour les troupeaux mixtes ayant une référence laitière comprise entre 60 000 et 120 000 kg a été une innovation importante pour ces exploitations. Des conditions exigées, il résulte qu'en 1994, 3 vaches allaitantes sur 5 détenues par les éleveurs laitiers rencontrés en zones de plaine étaient exclues des primes (tableau 5). Jusqu'alors, cette absence de prime ne semblait pas remettre en cause la présence du troupeau allaitant dans ces exploitations, ni vraiment freiner les capitalisations en cours. La bonne tenue des cours de la viande et la relative stabilité du revenu apporté par la production laitière ont en effet permis en 1994 de poursuivre cette activité marginale, même sans les primes.

Pour les exploitations de montagne et de piémont, plus limitées en quotas laitiers que leurs voisins des régions de plaine, l'élargissement de la prime à la vache allaitante a apporté un soutien réel et une certaine reconnaissance des systèmes mixtes traditionnels. Ainsi, sur l'ensemble des exploitations concernées, seule une sur cinq a été évincée de la prime à la vache allaitante pour cause de quota trop élevé. Parmi les bénéficiaires de la prime, près de la moitié, essentiellement situés dans les zones de montagne, sont en fait de "nouveaux" détenteurs de vaches allaitantes. Il s'agit en effet de vaches traites en partie qui ont pu être déclarées en allaitantes grâce à la mixité de leur race et à leur niveau de production très inférieur au rendement laitier moyen. Cette ouverture représente un potentiel de primes non négligeable puisque chaque éleveur a pu se créer ainsi une référence de l'ordre de 10 à 20 vaches. Globalement, sur l'ensemble de ces exploitations, les femelles primées représentent près du tiers des vaches détenues.

	Lait de plaine + vaches allaitantes	Lait de montagne + vaches allaitantes
Nombre d'exploitations enquêtées	60	35
Nombre d'exploitations ayant droit à la prime à la vache allaitante	28	29
Part des vaches allaitantes exclues des primes	3/5	1/5

TABLEAU 5 : Primes à la vache allaitante dans les systèmes laitiers (source : Institut de l'Elevage-GEB, 1995).

TABLE 5 : Subsidies for suckling cows in dairying systems (source : Institut de l'Elevage-GEB, 1995).

La P.A.C. va-t-elle impulser des voies nouvelles ?

1. Une rupture dans l'évolution du troupeau de vaches laitières

La nouvelle P.A.C. a marqué une nette inflexion par rapport aux évolutions enregistrées depuis les quotas laitiers. Cette rupture peut être notamment perçue à travers la recherche beaucoup moins volontariste du maximum de production laitière par animal. Ces tendances s'expriment néanmoins différemment dans chaque grande famille de systèmes laitiers.

Ainsi, les producteurs laitiers spécialisés des zones de plaine sont encore relativement partagés entre l'augmentation et la stabilisation des performances animales (tableau 6). Il y a d'une part certains jeunes éleveurs qui, démarrant d'un niveau modeste, commencent seulement l'amélioration génétique de leur troupeau et d'autre part ceux qui, misant sur une génétique de haut de gamme et la vente de reproducteurs, continuent à utiliser des techniques de pointe pour atteindre des performances de l'ordre de 9 000 litres par vache. A l'inverse, l'autre moitié des éleveurs penche pour une stabilisation des performances autour d'un niveau de 7 000 à 7 500 litres en race Prim'Holstein. L'objectif est alors de faciliter la conduite des animaux en matière de santé et de reproduction, d'améliorer la richesse du lait en protéines et de diminuer les charges, notamment en concentrés.

Dans les exploitations laitières spécialisées de montagne et de piémont, le discours de la stabilité devient majoritaire, exprimé par 3/4 des éleveurs. Il est motivé par des logiques d'élevage accordant une part importante à la commercialisation de veaux croisés, par des préoccupations d'utilisation de l'espace herbager ou par la volonté de rester dans une production spécialisée pour des questions de qualité de vie. Comme en plaine, les partisans de la poursuite de l'accroissement des productions laitières sont essentiellement des sélectionneurs.

Lorsque la production laitière est associée à une production de viande bovine, la stabilisation des quantités de lait par vache est plus affirmée encore. Souhaitée par près de 3/4 des éleveurs en système avec engraissement et par la quasi-totalité des

	Intention exprimée par les éleveurs de :	
	poursuivre l'augmentation de la production par vache	stabiliser la production par vache
Lait spécialisé de plaine	1 cas/2	1 cas/2
Lait spécialisé de montagne	1 cas/4	3 cas/4
Lait de plaine + engraissement	1 cas/4	3 cas/4
Lait de plaine + vaches allaitantes	rare	dominante
Lait de montagne + v. allaitantes	très rare	très dominante

TABLEAU 6 : Projets concernant le troupeau laitier (source : Institut de l'Élevage-GEB, 1995).

TABLE 6 : *Projects for the dairy herd* (source : Institut de l'Élevage-GEB, 1995).

détenteurs d'un troupeau complémentaire de vaches allaitantes, la stabilisation du cheptel laitier permet de garantir un potentiel identique de production de veaux. Face aux incertitudes sur le prix d'achat des veaux et des broutards et face au ralentissement de la substitution des vaches laitières par des vaches allaitantes souvent non primables dans les systèmes mixtes, le troupeau laitier reprend toute son importance comme "moule" à veaux. En outre, comme dans les exploitations spécialisées, l'amélioration de la richesse du lait en protéines et la diminution des coûts sont des préoccupations partagées par tous.

La traduction de ce discours d'éleveurs en évolution plus générale n'est cependant pas aisée, d'autant plus qu'il n'existe pas d'éléments permettant de pondérer au niveau national les différentes tendances exprimées au sein de chaque famille de systèmes. Mais, sous l'hypothèse d'un quota maintenu à son niveau actuel, la résultante de ces mouvements contradictoires pourrait être un net ralentissement de la réduction des effectifs de vaches laitières au niveau national. **La croissance de la production moyenne des vaches pourrait n'être plus que de l'ordre de 50 litres par vache et par an d'ici l'an 2 000**, ce qui n'entraînerait une réduction du cheptel laitier que d'environ 1% par an. Dans cette hypothèse, la France détiendrait alors encore un peu plus de 4 millions de vaches laitières en l'an 2 000.

2. Pas de désengagement sur l'atelier d'engraissement chez les laitiers

Les éleveurs laitiers diversifiés vers la viande bovine n'envisagent pas de se désengager de l'activité d'engraissement des taurillons. On pourrait même enregistrer **une légère augmentation de la production dans les unités intensives de taille importante**, avec des achats supplémentaires de bovins maigres, mais dans la limite du plafond d'attribution des primes de 90 bovins mâles.

En revanche, la recherche d'une réduction des coûts et les agrandissements possibles d'exploitation entraînent le retour du pâturage, avec par exemple des allongements du cycle des taurillons jusqu'à l'âge de 23-24 mois et la recherche de la deuxième prime aux bovins mâles. Cela n'est évidemment pas sans conséquence sur la nature même, la périodicité d'apport sur le marché et la qualité des animaux vendus.

Enfin, **l'apparition de nouveaux boeufs dans l'Est**, conduits de manière extensive, ou la création de petites unités plus intensives de boeufs précoces dans l'Ouest, sont encore loin de compenser la baisse toujours active des boeufs traditionnels. Ces mouvements induisent une modification du type d'animal produit. S'il s'agit toujours en majorité de boeufs de 3 ans, les animaux Normand ou croisés Normand x Charolais tendent à être remplacés par des boeufs Pie Noir ou éventuellement des croisés Holstein x Charolais. Le poids des boeufs produits pourrait ainsi se réduire et leur conformation se dégrader, le tout pouvant correspondre mieux que par le passé à une production valorisable par l'industrie de la viande et la grande distribution.

Les éleveurs laitiers les plus intensifs sont en outre très sensibles à la nécessité de **garantir le maximum de primes aux bovins mâles**. Leurs réactions, face aux abaissements successifs des seuils de chargement jusqu'à 2 UGB/ha de SFP en 1996, montrent bien tout l'intérêt qu'ils portent à cette garantie. Il s'agit alors soit de réintroduire une partie du maïs ensilé (voire des cultures) dans la SFP déclarée, soit d'augmenter la surface, même sans quota, pour réduire le chargement. En ce sens, la P.A.C. joue, autour des seuils de chargement, un rôle de catalyseur d'agrandissement.

3. Des projets de développement du troupeau allaitant en montagne

La mise en place des droits aux primes vaches allaitantes mais leur exclusion d'une majorité des exploitations laitières des régions de plaine semble brider le développement du troupeau allaitant amorcé au début des années 1990 dans ces systèmes. Interrogés sur leurs projets à moyen terme, un tiers des éleveurs enquêtés ont exprimé le souhait d'accroître encore un peu les effectifs de vaches nourrices (tableau 7). Mais ces projets d'augmentation sont presque entièrement compensés par les abandons liés aux cessations d'activité. Les éleveurs laitiers n'étant pas prioritaires dans la redistribution des suppléments de référence, tout accroissement du troupeau allaitant se fait hors primes et prudemment. Ainsi, les objectifs formulés dépassent rarement une quinzaine à une vingtaine de têtes. Comme par le passé, cette capitalisation se fait progressivement, uniquement par croissance interne.

En zone de montagne en revanche, l'élargissement de la prime aux références comprises entre 60 000 et 120 000 kg apporté par la P.A.C. est le moteur de nouveaux projets de développement du troupeau allaitant. L'abandon de ce dernier n'est en effet jamais à l'ordre du jour ou alors lié exclusivement aux départs à la retraite. Même lorsque les vaches allaitantes ne sont pas primées, il n'est pas envisagé. L'évolution la plus intéressante est sans doute celle observée dans certains systèmes de races mixtes qui s'orientent peu à peu vers un double troupeau, de peur de

Système	Nombre d'enquêtes	Nombre d'exploitations désirant :			Evolution globale du nb de VA
		Diminuer ou arrêter l'élevage de VA	Maintenir l'effectif de VA	Augmenter l'effectif de VA	
Lait de plaine + v. allaitantes	60	9	32	19	=
Lait de montagne et de piémont + vaches allaitantes	35	1	80	14	↗

TABLEAU 7 : Evolution du troupeau de vaches allaitantes (VA) prévue à moyen terme (3-5 ans) dans les systèmes laitiers (source : Institut de l'Elevage-GEB, 1995).

TABLE 7 : *Medium term (3-5 years) forecast of the evolution of the number of suckling cows (VA) in dairying systems* (source : Institut de l'Elevage-GEB, 1995).

perdre plus tard le bénéfice des primes sur des animaux qui ne se distinguent pas des vaches laitières, A partir de l'achat de quelques génisses, de race Limousine ou Charolaise par exemple, l'objectif est de remplir la référence pour des vaches de race à viande et de recentrer le troupeau mixte sur son débouché laitier.

Les enjeux de demain : la maîtrise des coûts et la mise aux normes

Bloqués par les quotas laitiers, parfois soumis à une pression foncière forte qui interdit tout agrandissement, freinés par la P.A.C. dans le développement des ateliers de viande, limités dans l'intensification par les seuils de chargement, **la plupart des éleveurs laitiers rencontrés considèrent que l'avenir de leur exploitation passe par une meilleure maîtrise des coûts.** Déjà entamée au niveau de la conduite du cheptel laitier, grâce notamment à la recherche d'économies sur le concentré et à la plus forte autoconsommation des céréales produites sur l'exploitation, elle se prolonge sur les cultures.

La baisse ou le risque de baisse du prix du lait sont en outre redoutés par les éleveurs. Le simple débat autour du double prix est le plus couramment vécu comme une concrétisation de cette menace.

Dans les régions de plaine surtout, les éleveurs laitiers sont également **très concrètement touchés par les nouvelles réglementations sur l'environnement.** Les investissements à engager sont importants et beaucoup considèrent que les vraies préoccupations pour demain concernent ce thème.

Conclusion

Les éleveurs ont fait preuve d'une capacité et d'une rapidité d'adaptation extraordinaires à la nouvelle P.A.C. Ils ont certes bénéficié d'un appui efficace des différentes structures de développement et des organisations professionnelles. Mais l'optimisation des primes qui suppose une adaptation rapide de certaines pratiques et de certaines déclarations a été immédiate, c'est à dire pour l'essentiel dès la première année.

En deux ans, la réforme de la P.A.C. a modifié ou amplifié un certain nombre de comportements et de pratiques d'éleveurs. Plus nettement encore, elle a modifié le discours tenu sur certains aspects de leurs pratiques, en particulier ceux qui ont trait à la question de l'intensification maximale des surfaces et des cheptels.

La façon dont le maïs ensilage a été traité dans la nouvelle P.A.C. représente un atout considérable pour de nombreux éleveurs français et en particulier pour les éleveurs laitiers de plaine. Mais persuadés de la vulnérabilité à terme de ce type de sou-

tien et convaincus que le maïs n'est pas toujours systématiquement le meilleur moyen d'améliorer les coûts de production et les conditions de travail, certains s'interrogent aujourd'hui sur l'intérêt d'une évolution de leur système laissant plus de place à la culture de l'herbe et à des systèmes moins coûteux en intrants et en charges de structure.

Le respect des différents seuils de chargement imposés par la P.A.C., comme les choix souvent un peu moins intensifs dans la conduite du troupeau laitier, poussent les éleveurs à un changement d'attitude à l'égard du foncier. Seuls les systèmes laitiers spécialisés, avec une proportion de maïs très élevée et non limités par leur quota, ne semblent pas vraiment porter d'intérêt à une augmentation des surfaces.

Enfin, la mixité des systèmes ou leur déspecialisation relative s'étaient à nouveau développées avec les quotas laitiers. Le choix d'une activité complémentaire en viande bovine, soit avec des vaches allaitantes, soit avec des jeunes bovins à l'engraissement a été extrêmement fréquent en particulier dans les années 1989-1992. Aujourd'hui, ces nouveaux systèmes mixtes correspondent le plus souvent à des choix stabilisés et à un nouvel équilibre conforté par la nouvelle P.A.C.

Travail présenté aux Journées d'information de l'A.F.P.F.,
"Europe laitière : quels systèmes fourragers pour demain ?",
les 10 et 11 avril 1995.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

Institut de l'Élevage (1995) : *Impact de la réforme de la P.A.C. sur les systèmes d'élevage, dossier GEB 237-238.*

RÉSUMÉ

Deux ans après la réforme de la Politique Agricole Commune, les éleveurs français ont déjà intégré et maîtrisé ce bouleversement et modifié leurs comportements. Pour les producteurs laitiers en particulier, la nouvelle P.A.C. a entraîné une recherche beaucoup moins volontariste du maximum de production laitière par vache, surtout dans les systèmes avec une production complémentaire de viande bovine et dans les régions de montagne. La réduction du cheptel laitier national pourrait à l'avenir s'en trouver nettement ralentie, à un rythme de 1% par an environ.

La possibilité de déclarer le maïs ensilage comme une céréale, perçue comme un atout par les éleveurs laitiers de plaine, conforte la place du maïs dans les systèmes fourragers. Mais l'agrandissement des structures et la recherche d'une meilleure maîtrise des charges pourraient conduire à de nouveaux équilibres entre le maïs et l'herbe.

Largement développées depuis la mise en place des quotas laitiers, les associations entre la production laitière et la production de viande bovine semblent stabilisées par la P.A.C. Si l'engraissement de taurillons à partir d'achats de bovins maigres est susceptible de se développer un peu dans les exploitations les plus intensives, l'apparition de nouveaux boeufs plus extensifs dans les régions de l'Est ne suffira pas à compenser la baisse toujours importante des boeufs traditionnels à l'Ouest. Quant aux vaches allaitantes, l'élargissement de la prime aux références laitières comprises entre 60 000 et 120 000 kg est le moteur de nouveaux projets de développement dans les exploitations laitières de montagne.

SUMMARY

Adaptation of the French dairying systems to reformed Common Agricultural Policy

The Common Agricultural Policy was reformed two years ago, and French farmers have already assimilated and mastered the ensuing upheaval, and changed their habits accordingly. Among dairy farmers particularly, the new C.A.P. brought about a much less intense striving for the largest milk yield per cow, especially where there is a complementary beef production, and in the highlands. As a consequence, the decline in the total number of dairy cows in France could be sharply slowed down, to a rate of about 1% per year.

The possibility of declaring maize grown for silage as a cereal crop, considered by lowland farmers as an asset, reinforces the role of maize in forage systems. However, as farm sizes increase and costs have to be better controlled, new balances could be found between maize and grass. The establishment of milk quotas brought about a considerable development of associations of dairying with beef production, but these seem to get stabilized by the new C.A.P. The fattening of purchased lean young bulls may somewhat expand on the more intensive farms, but the new extensive beef herds in Eastern France will not make up for the still considerable decrease in the number of traditional beef herds in Western France. As for suckling cows, the extension of subsidies to milk yields in the range 60 000 to 120 000 kg was an incentive for new projects of development on highland dairy farms.